

Département :  
COTES D'ARMOR

Commune :  
GUINGAMP

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 08/12/2017  
(fuseau horaire de Paris)

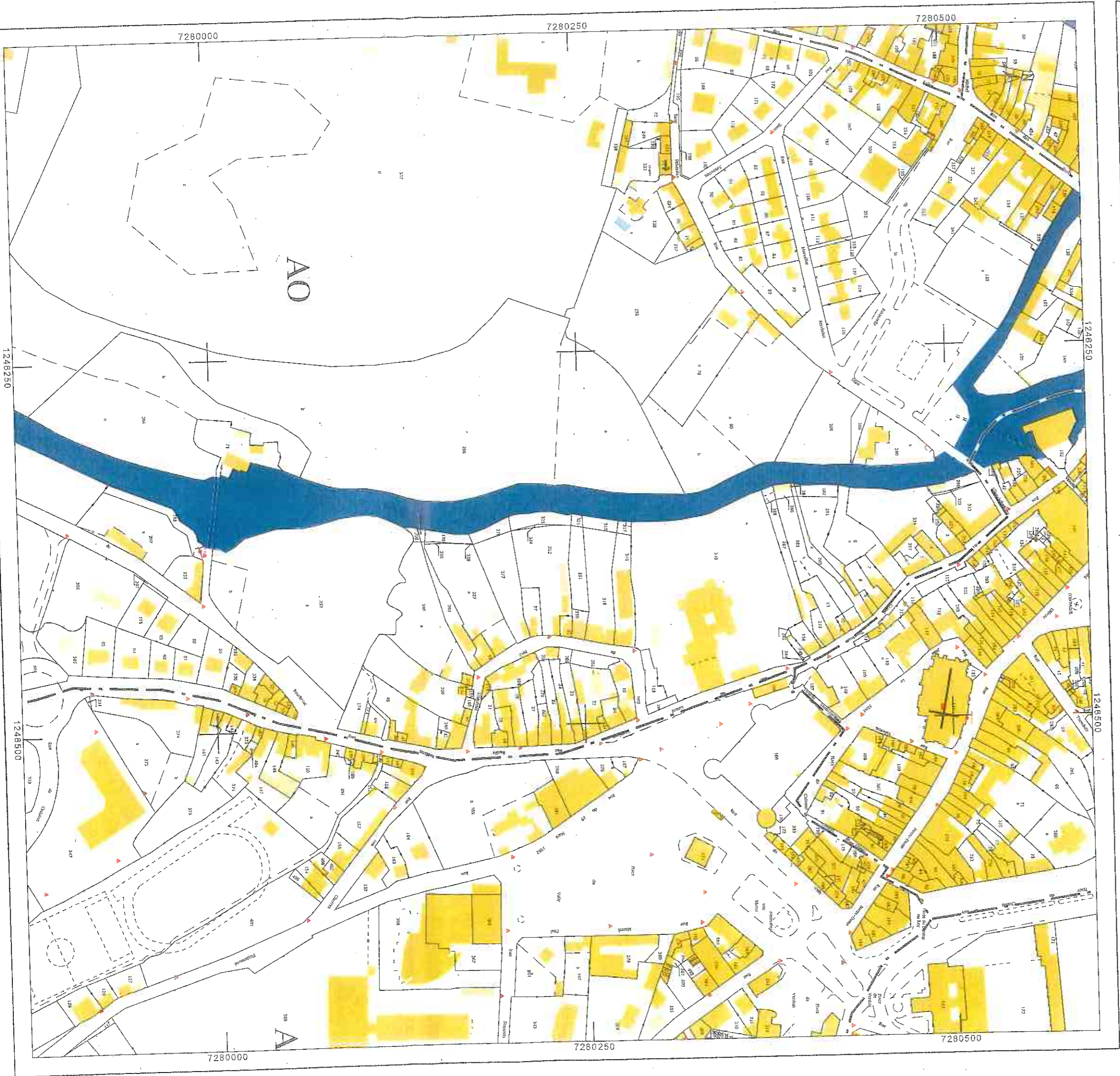
Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
GUINGAMP  
13, AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY  
B.P. 20504 22205  
22205 GUINGAMP CEDEX  
tél. 0296135558 -fax 0296135559  
cdf.f.guingamp@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



# Situation cadastrale projetée

Commune : 22070  
Guingamp

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07/12/2017..... par M ATTAGNANT..... géomètre à Guingamp.....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A. Guingamp....., le 07/12/2017.....

Document dressé par  
Mr. ATTAGNANT.....  
à Guingamp.....  
Date 07/12/2017.....  
Signature :

Section : AO  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 18/02/2003

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de notice à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien réhabilité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité exploitante).

